

Une nouvelle campagne de prospection de la flavescence dorée

Le mot du Président



Joël BOUEILH
Président
de la FDGDON du Gers

La FDGDON du Gers entre dans la quatrième année de la campagne de prospection du vignoble gersois dans le cadre de la surveillance de la flavescence dorée, à la demande de l'ensemble des organisations viticoles gersaises. Elle aura ainsi rempli la mission qui lui a été confiée de prospecter l'ensemble du vignoble sur 4 ans. Comme les années passées, des équipes de prospecteurs formés à la reconnaissance des symptômes seront chargées de visiter les parcelles de vignes. Dans cette perspective, il est important de rappeler les points qui ont prévalu dans le choix de cette organisation :

- Tout d'abord le risque sanitaire que représente cette maladie pour notre vignoble. Le bilan de la prospection 2017 démontre que le phytoplasme est bien présent dans le Gers. Nous trouvons encore de nouveaux foyers majeurs et le nombre de communes contaminées est en augmentation. La gestion collective de ce risque est la seule à même de régler le problème. Les autres régions viticoles l'ont bien compris et proposent des organisations similaires.

- L'obligation réglementaire qui incombe à tout viticulteur ou propriétaire de vigne d'assurer la lutte, passe par le respect du nombre et des périodes de traitements insecticides, mais aussi par la surveillance de la vigne et l'élimination des pieds contaminés, dans un cadre fixé par arrêté préfectoral.

- Le service que nous proposons aujourd'hui garanti le respect de ce cadre réglementaire et permet de mutualiser les coûts de la surveillance, et de proposer le tarif le plus bas.

- L'objectif fixé par la COVAG de prospecter la totalité du vignoble gersois en quatre ans, de 2015 à 2018 est en passe d'être réalisé. Ainsi, nous donnons, et à moindre frais, à tous les viticulteurs les moyens d'une lutte efficace contre le fléau que représente la Flavescence dorée, plus néfaste encore que les maladies du bois et contre lequel on peut agir !

Une grande majorité de viticulteurs gersois ont compris l'importance de cette démarche. Soyez assurés que cette année encore nous mettrons tout en œuvre pour que la campagne de prospection que nous démarrons le 22 août se déroule dans les meilleures conditions, dans l'intérêt de notre vignoble et donc de nos vignerons.

Ce travail de prospection s'inscrit dans le respect de la réglementation (arrêté ministériel du 19 décembre 2013 et arrêté préfectoral 2018) auxquelles ces maladies (flavescence dorée et bois noir) sont soumises et qui impose la surveillance et la lutte contre les vecteurs.

En 2018, le travail de prospection quadriennal arrive à son terme. Sous l'autorité de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Gers et l'encadrement de la Chambre d'Agriculture du Gers, il vise à détecter les ceps exprimant les symptômes des deux maladies.

La campagne de prospection 2015-2018 est un dispositif collectif inédit sur le vignoble gersois compte tenu de son ampleur, permettant l'observation pluriannuelle des surfaces référencées en vigne. Il concerne à la fois les vignes de professionnels et celles à usage personnel, de Samatan à Cazaubon, de Viella à Miradoux.

La Confédération des Vignobles Armagnac Gascogne (COVAG) qui avait à l'unanimité voté pour la mise en place de prospections sous ce format, a ainsi réaffirmé lors de sa dernière assemblée générale, sa volonté de poursuivre cette opération et son soutien à son bon déroulement.

Nous souhaitons rappeler combien cette prospection est nécessaire et indispensable pour la préservation du vignoble. Une lutte efficace et rigoureuse a donc été décidée et organisée contre ce fléau pour en minimiser l'impact sur notre vignoble. Mais la prospection n'est qu'un maillon des quatre piliers pour la protection du vignoble parmi lesquels nous comptons la lutte insecticide, l'arrachage systématique des ceps marqués et le traitement à l'eau chaude de tous les plants.

Depuis 2015, point de départ de cette campagne de prospection collective, environ 75 % des surfaces ont été parcourues à pied rang par rang, soit un peu plus de 13 000 ha. Des milliers de ceps ont été détectés et marqués pour permettre leur ar-

rachage qui doit être effectif avant le 31 mars de l'année suivant la prospection. Plusieurs foyers d'importance significative ont ainsi été mis en évidence ces trois dernières années et supprimés ; ils sont désormais sous surveillance renforcée.

La flavescence dorée est l'affaire de tous. Depuis 2015, une centaine de communes ont été diagnostiquées contaminées par les maladies (flavescence ou bois noir). Au terme de ce travail d'assainissement dont chacun est l'acteur, un aménagement de la lutte insecticide (cible : la cicadelle *Scaphoideus Titanus* vecteur de la maladie) sera rendu possible de manière sécurisée.



Scaphoideus Titanus



Symptômes exprimés sur cépage rouge

En 2018, quatrième et dernière année de prospection, peu de changements quant à l'organisation de la campagne sont à prévoir. La FDGDON du Gers est maître d'œuvre des opérations en lien avec la Chambre d'Agriculture du Gers, la COVAG et les organismes régionaux DRAAF et FREDON. Elle se déroulera du 22 août à fin septembre.

Les personnes dont les parcelles seront visitées en seront avisées dans un premier temps par courrier puis, la veille du passage des équipes, par SMS ou e-mail.

Lors de leur passage, les prospecteurs remplissent une fiche qui atteste de leur venue et qui établit un bilan de la situation sanitaire des parcelles visitées. Puis cette fiche est, dans l'idéal, conjointement signée sur place si vous êtes présent, ou elle vous sera envoyée par courrier ultérieurement.

En un jour, une équipe peut visiter

environ 80 ha. Chaque prospecteur participe à une journée de formation afin de comprendre toute l'importance du dispositif et les méfaits de la maladie ; puis une partie pratique sur parcelle leur permet de se familiariser avec les symptômes de la maladie, d'éviter les confusions et de rendre l'identification efficace.

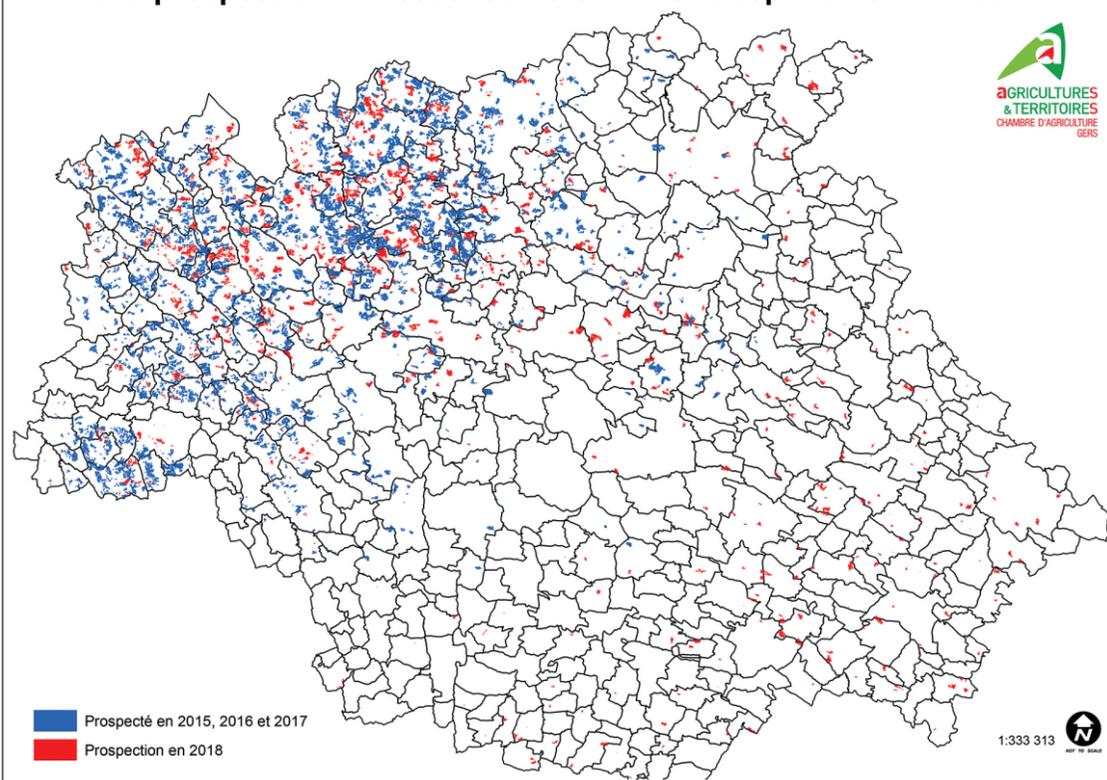
La sélection des îlots à visiter est aléatoire et nous faisons en sorte de respecter le cahier des charges imposé par l'Etat. Si à ce jour aucune de vos parcelles n'a été prospectée, elles le seront cette année.

Si vous ne souhaitez pas que les prospections soient réalisées par la FDGDON du Gers sur votre vignoble, faites-en nous part lors de la réception du courrier. La surveillance reste cependant OBLIGATOIRE. Si nous ne la réalisons pas, vous avez obligation de la réaliser par ou sous couvert d'une organisation reconnue par l'Etat.



Symptômes exprimés sur cépage blanc

Etat de la prospection Flavescence Dorée dans le département du Gers



Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle agronomie - productions végétales - Tél. 05.62.61.77.13 - www.gers.chambre-agriculture.fr

